

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/07/2015

Date d'affichage : 07/07/2015

de la Commune de COGOLIN  
Séance du MERCREDI 15 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Patrick GARNIER - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

**POUVOIRS** : Aimé GARNIER à Patrick CLAUDEL / Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Monique LEBLANC à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Laëtitia PICOT / Johan TOUCAS à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Pascal CORDE / Jonathan LAURITO à Maria de Fatima FIANDINO / Jeanne LAURITO à Patrick GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

---

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'exigüité des locaux actuels du poste de Police Municipale, il a été décidé de répondre aux besoins exprimés par sa Police Municipale en transformant les locaux de l'ancienne crèche Trotte Menu en poste de police.

D'autre part, depuis 2014, la municipalité s'est engagée dans la défense de la cause animale, désireuse de réagir face aux nombreux phénomènes de maltraitance ou d'abandon d'animaux, par des solutions concrètes.

**N° 2015/123**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - CREATION D'UN BOX POUR ANIMAUX AU POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

CM 15/07/2015

N° 2015/123**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - CREATION D'UN BOX POUR ANIMAUX AU POSTE DE POLICE MUNICIPALE**

Il expose qu'il serait opportun, dans le cadre du déménagement du poste de police, de réaliser trois boxes d'accueil pour les animaux errants, afin de les y placer en attendant de les rendre à leur propriétaire. Le tout dans le respect le plus strict de la réglementation en vigueur en termes d'hygiène, d'isolation sonore, de sécurité et bien sûr de respect des animaux.

Cet équipement est évalué à la somme de 14 645 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet équipement serait susceptible d'être financé dans le cadre de la réserve parlementaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cet équipement, dire que les crédits sont inscrits au budget municipal et autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la réalisation de cet équipement,
- que les crédits sont inscrits au budget municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible au titre de la réserve parlementaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE